				Offre déséquilibrée au regard du prix unitaire de l'item 4 (paquet de 25				
				boîtes à archive papier A4 capacité 900 feuilles) à 7000 F CFA				
4			Mini : 8 537 200 HTVA	Non conforme :				
_	DISTRIBUTION	Maxi : 14 248 050 HTVA	Maxi: 14 248 050 HTVA	Pièces administratives non fournies				
5		Mini : 10 133 500 HTVA Maxi : 16 895 500 HTVA		Rabais de 10%				
				Non conforme : Offre déséquilibrée au regard des prix unitaires des				
				items :				
				- 33 (Carton de 5 rames de papier de 500 feuilles A4 blanches 80g) à				
				2000 F CFA;				
				- 34 (Carton de 5 rames de papier de 500 feuilles A4 couleur de 80g «				
				bleu ») à 10000 F CFA ;				
				- 41 (Boite de 50 stylos à bille bleu) à 15000 F CFA,				
				- 47 (Boite de 100 trombones enrobées en plastique de 25 mm) à 5000				
				F CFA:				
				- 48 (Boite de 100 trombones enrobées en plastique de 33 mm) à 5000 F				
				CFA:				
				- 49 (Boite de 100 trombones enrobées en plastique de 50 mm) à 5000 F				
				CFA				
		Mini : 9 660 129 TTC Maxi : 16 529 145 TTC	Mini : 7 940 953 HTVA	Erreur sur la quantité maximum de l'item 3 : 50 au lieu de 60				
				Variation du montant maximum = -2,31%				
				Rabais de 3%				
			Mini : 9 370 325 TTC	Non conforme :				
6			Maxi: 13 273 237 HTVA	Offre déséquilibrée au regard des prix unitaires des items :				
			Maxi: 15 662 420 TTC	- 3 (Agrafeuse 24/6) à 32400 F CFA ;				
				- 34 (Carton de 5 rames de papier de 500 feuilles A4 couleur de 80g «				
				bleu ») à 60000 F CFA.				
7		Mini : 9 850 050 TTC Maxi : 16 494 630 TTC	Mini: 7 791 075 HTVA Mini: 9 193 469 TTC	Erreur de sommation du montant minimum.				
				Variation du montant minimum = -2,31%				
				Rabais de 7%				
				Prix confirmé par lettre n°2025-035/PS/DG/SP du 23/05/2025				
				Conforme : 1 <sup>er</sup>				
Attributaire provisoire		PLANETE SERVICES pour un montant minimum de sept millions sept cent quatre-vingt-onze mille soixante-quinze						
		(7 791 075) F CFA HTVA, soit neuf millions cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-neuf (9 193 469) F CFA						
		TTC et un montant maximum de treize millions cinq (13 000 005) F CFA HTVA, soit quinze millions trois cent quarante						
		mille six (15 340 006) F CFA TTC avec un délai d'exécution de trente (30) jours pour chaque commande.						

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Demande de propositions allégée n°2025-0001/MESFPT/SG/DMP du 16/05/2025 portant présélection d'un (01) cabinet d'expertise agroalimentaire pour la surveillance des livraisons et le contrôle des quantités et de la qualité des vivres des établissements du post primaire et secondaire, des lycées scientifiques régionaux et de la restauration des candidats déplacés du BAC, session de 2025

Financement : CAST-cantines scolaires du secondaire, exercice 2025

Publication de l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) : Quotidien des marchés N°4128 du mardi 29 avril 2025

Publication des résultats de l'AMI : Quotidien n°4138 du mardi 13 mai 2025

 $\textbf{R\'ef\'erence de l'invitation des consultants à la DPA}: Lettre \ n°2025-00001/MESFPT/SG/DMP \ du \ 14 \ mai \ 2025-00001/MESFPT/SG/DMP \ du \$ 

Références de la convocation CAM : Lettre n°2025-00287/MESFPT/SG/DMP du 19 mai 2025

**Date d'ouverture des propositions techniques :** Lundi 26 mai 2025 Date d'ouverture de la proposition financière : Mardi 27 mai 2025

Date de délibération : Mardi 27 mai 2025

Nombre de soumissionnaires : Deux (02)

Procédure de passation : Demande de propositions allégée (DPA)

Le score technique minimum requis : 70 points

N°d'ordre	Cabinets ou bureau d'études	Appréciation de l'expérience pertinente du consultant (cabinet) pour la mission :	Notation de la Conformité du plan de travail et de la méthode proposés correspondant aux Termes de référence (TDR) : 30 points	qualification et	Notes technique s/100	Observations
1	TECAL-SATE	10	27	60	97	Qualifié et retenu pour l'ouverture de la proposition financière
2	BURKINA GLOBAL EXPERTISE (BGE) SARL	07	14,5	32,5		Non qualifié car la note obtenue est inférieure au score technique minimum requis (70 points). Les motifs de non satisfaction sont : Deux (02) projets similaires fournis au lieu de trois (03) exigés ; la méthodologie proposée ne prend pas en compte l'analyse à effectuer par les laboratoires habilités ; le plan de travail n'intègre pas le calendrier et le planning d'exécution de la mission ; les tâches des membres de l'équipe (personnel) ne sont pas cohérentes avec la mission ;